

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 26 JUIN 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-six juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Cras-sur-Reyssouze, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 22 juin 2012

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - J. BUATHIER - C. NOUREUX - M. BOUZIDI - E. DUBOIS - J. BONOD - M. LOISY (suppléant de C. COLAS) - M. MATHY - G. TABOULOT (suppléant de H. COLAS) - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JL. PELTIER - V. GRIGNOLA-BERNARD (suppléante de A. GAYDON) - B. RENOUD (suppléant de J.P. FROMONT) - P. THETE - C. DUBOIS - JL. PICARD - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - J.F. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. DEBOURG (suppléant de P. TOLFA) - J.P. ROCHE - S. LAURENCIN (suppléante de P. LAUBRIAT) - L. GUILLEMOT - C. BREVET - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL. JACQUET - C. FOURNIER - G. LACOSTE.

EXCUSÉS : C. COLAS - H. COLAS - JP. LUCIANI - A. GAYDON - JP. FROMONT - P. LAUBRIAT - P. TOLFA

Secrétaire de séance : G. PERRIN

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 39 ; Votants : 39

Jérôme Piron, gérant de la société Piron Charpente accueille les élus communautaires dans les locaux de l'entreprise situés dans le parc d'activités communautaire à Cras-sur-Reyssouze.

Après une visite de l'atelier, Gérard Perrin, maire de Cras-sur-Reyssouze présente les dernières réalisations de la commune : l'aménagement de la mairie, la création d'un local pour les archives, les travaux de mise aux normes à l'église (chauffage, électricité), la création d'un site web, la rénovation de certains calvaires et du monument aux morts. La fibre optique est déployée sur 99% du territoire communal. En 2012, la commune a pour projets le réagencement du secrétariat de mairie, la réfection du préau de la garderie périscolaire, l'agrandissement de l'espace cinéraire et la construction d'un bâtiment qui regroupera le centre de première intervention et des locaux techniques. Au recensement de 2011, la commune comptait 1 308 habitants. 192 élèves sont inscrits à l'école pour la rentrée de septembre. Trois nouvelles entreprises se sont installées dans le parc d'activités de la Communauté de communes : Möbel design, Amethyste, les Serres d'Attignat. La commune accueille un chantier-école réalisé par des détenus en semi-liberté.

Le Président donne la parole aux représentants de la Direction départementale des territoires et de la Chambre d'agriculture. Plusieurs textes récents concourent tous à faire du foncier un enjeu majeur. Dans ce contexte, comment concevoir un développement harmonieux et arbitrer entre tous les usages du foncier ? Pour informer les élus des nouvelles règles en la matière, le conseil communautaire entend Yannick Simonin, chef de l'antenne Bresse-Revermont et Annie Magro, responsable de la planification au service prospective urbanisme et risques de la Direction départementale des territoires de l'Ain (DDT), Xavier Fromont, Yves Josserand, élus à la Chambre d'agriculture de l'Ain et Carine Lafaure, chargée de mission urbanisme et études à la Chambre d'agriculture de l'Ain.

Les données disponibles pour le département de l'Ain montrent un territoire en mutation, organisé autour de centres urbains avec des chiffres de populations en hausse. En conséquence, on remarque une augmentation des surfaces artificialisées, réduisant de 9% les surfaces agricoles. Autre effet de la périurbanisation, le nombre de logement s'accroît avec une forte proportion de logements individuels (les trois-quarts). Les aires urbaines de Bourg-en-Bresse et Lyon se rejoignent. Il devient essentiel de trouver un équilibre entre les activités agricoles, le développement économique et urbain, et la préservation de l'environnement. Plusieurs outils existent, qu'il s'agisse de leviers à portée réglementaire (majoration de la densité à proximité des transports collectifs, majoration des droits à bâtir automatique ou en fonction de critères de performance énergétique des bâtiments...), de mesures d'incitation fiscale (majoration de la taxe sur les terrains constructibles, taxe forfaitaire sur les cessions de terrain

devenus constructibles...) ou bien encore de mesures issues de l'application du Grenelle de l'Environnement (généralisation des SCoT d'ici 2017, mesures de limitation de la consommation foncière dans les PLU...). Concernant ce dernier volet, figure la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles qui est désormais saisie dans le cadre de projets ou d'élaboration de documents d'urbanisme, en particulier hors des périmètres de SCoT. Les élus de la Chambre d'agriculture ont arrêté leur position et formalisé leurs préconisations afin de limiter la consommation d'espaces agricoles, pour pérenniser le potentiel agricole.

Le conseil communautaire est d'accord pour dire que les espaces agricoles doivent être préservés et que tout nouvel aménagement doit être réfléchi pour économiser le foncier. Les politiques menées par la Communauté de communes depuis de nombreuses années en sont l'illustration (plan local de gestion de l'espace, aide à la plantation de haies, agenda 21, projet de territoire, etc). Au niveau des communes, les maires prennent également en compte ces problématiques, en favorisant la densité dans les projets urbains. Cependant, les élus font observer qu'ils sont soumis à de très fortes pressions. Les propriétaires fonciers parfois d'origine agricoles pour valoriser leur patrimoine ; les promoteurs, pour répondre à une demande sur un territoire dont la population ne cesse d'augmenter. Les élus font aussi remarquer qu'il reste des friches agricoles et de nombreux hectares de terres non cultivées. Toutes ces questions interrogent sur le modèle de développement des territoires. La nécessaire préservation du foncier, le coût croissant de l'énergie, la protection de l'environnement nous imposent à brève échéance de revenir sur ce choix de la maison en périurbain comme support de notre mode de vie, et de l'automobile comme condition d'accomplissement.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 29 MAI 2012

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 JUIN 2012 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau à l'unanimité.

SIGNATURE DE CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de Communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

I. Tableau des emplois

Il convient de modifier le tableau des emplois, pour créer un emploi d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM). Cette création de poste est nécessaire à la suite de l'ouverture d'une classe à Attignat et à une réorganisation à Saint-Didier d'Aussiat. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois.

II. Construction d'une caserne de gendarmerie à Jayat : accord de principe pour assurer la maîtrise d'ouvrage

Le Ministère de l'Intérieur a fait savoir par courrier qu'il donnait son accord pour la construction d'une caserne de gendarmerie. Un terrain à acquérir est susceptible d'accueillir le projet dans le parc d'activités à Jayat. Le bâtiment comprend treize logements et des locaux de service et techniques pour un coût estimé à 2 079 000 euros TTC, auxquels il conviendra d'ajouter les coûts d'achat du terrain, les honoraires et frais divers. La gendarmerie propose un loyer à hauteur de 6% du coût de l'opération, soit un loyer annuel estimé à 124 740 euros TTC. Ce projet serait éligible à une subvention de l'Etat et peut-être à d'autres aides. Ces subventions et le loyer risquent de ne pas couvrir la totalité du financement nécessaire à cette opération, obligeant la Communauté de communes à y affecter des fonds propres. En l'état actuel du projet, la caserne n'est pas prévue pour l'accueil des personnels des brigades des autres cantons (Pont-de-Vaux, Coligny, Saint-Trivier-de-Courtes). Le conseil communautaire donne son accord de principe pour se porter maître d'ouvrage de l'opération, à l'unanimité, moins une abstention, Georges Lacoste.

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

Entreprise ArcelorMittal : avis sur la convention de revitalisation

Le 26 janvier 2009, ArcelorMittal a notifié aux services de l'Etat un plan social économique prévoyant la suppression de 54 emplois dans l'Ain. Pour faire face à la dégradation de la situation de l'emploi dans le département et notamment dans le bassin de vie de Bourg-en-Bresse, l'Etat a décidé d'assujettir l'entreprise à une convention de revitalisation locale l'obligeant à accompagner des créations d'emplois dans d'autres secteurs de l'économie. Des élus regrettent que les dirigeants n'investissent plus sur le site de Bourg-en-Bresse et fassent le choix stratégique de valoriser le résultat financier au détriment de l'outil industriel.

Le conseil communautaire donne un avis favorable à l'unanimité au plan de revitalisation élaboré par l'Etat.

JEUNESSE EDUCATION SPORT CULTURE

I. Convention avec le Rugby club du canton de Montrevel

Le Rugby club du canton de Montrevel (RCCM) bénéficie de l'utilisation des installations sportives du stade du Moulin neuf à Malafretaz (deux terrains de rugby, un bâtiment de 665 mètres carrés à usage de vestiaires, sanitaires, buvette, stockage et bureaux). L'association demande la signature d'une convention formalisant les conditions de mise à disposition de ces équipements et les modalités d'attribution des aides financières. Ce document a également pour but de justifier des droits d'utilisation des équipements auprès des partenaires privés que le club démarche pour le financement de sa structure. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec le RCCM. Cette convention servira de modèle pour régler les relations de la Communauté de communes avec les autres associations qui utilisent les équipements communautaires.

II. Création d'une régie de recettes à l'école de musique

Afin d'améliorer le fonctionnement de l'Ecole de musique et de permettre aux familles de régler directement les frais d'inscription et les cotisations aux cours à l'école, il est proposé de créer une régie de recettes pour l'Ecole de musique. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette création.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

I. Plan climat énergie territorial : engagement de partenariats locaux et adhésion au dispositif « Familles à énergie positive »

Aux côtés de Cap3B, la Communauté de communes s'est engagée à élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCET) avec comme objectif de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire que les acteurs du territoire s'impliquent. Chaque intercommunalité de Cap3B est invitée à mobiliser des partenaires dans la démarche. Le comité de pilotage du PCET propose l'engagement de trois partenaires : la société de transport Keolis, l'Office de tourisme et le Rugby club du canton de Montrevel. Chaque partenaire s'engage à désigner un référent et mettre en place une nouvelle action. La Communauté de communes accompagnera chacun des partenaires dans la démarche.

Par ailleurs, Cap3B propose avec Hélianthe de participer au défi organisé au niveau national « Familles à énergie positive ». Il s'agit d'inciter des familles à réduire leur consommation d'énergie (objectif de 8% conformément au protocole de Kyoto) par l'adoption de gestes simples et sans investissement préalable. Chaque intercommunalité partenaire s'engage à rechercher 10 à 12 familles prêtes à s'impliquer dans le dispositif. Cap3B prend en charge les frais d'inscription.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'engagement de partenariats locaux et la participation au défi « Familles à énergie positive » dans le cadre du PCET.

II. Rapport d'activités du Syndicat mixte Cap3B

La présentation du rapport est ajournée.

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

I. Rapport annuel du Syndicat mixte de traitement des déchets, Organom

Organom est compétent pour le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour les 18 intercommunalités adhérentes. En 2011, Organom a poursuivi sa démarche d'amélioration continue, respectueuse de l'environnement sur le site de la Tienne. Depuis mars, les contrôles des déchets entrants ont été renforcés, augmentant la conformité des bennes des professionnels et des bennes de déchetterie. Organom a un projet de valorisation du biogaz issu du stockage des déchets de La Tienne. En 2011, un arrêté préfectoral en a validé le principe et détaillé les conditions de mise en œuvre. Suite à la mission d'expertise sur le projet Ovade, le syndicat a décidé de réduire la capacité de traitement de l'unité de méthanisation. Parallèlement, Organom a obtenu un arrêté d'autorisation d'exploiter pour le projet Ovade et l'extension du centre de stockage actuel. En 2011, les contributions des collectivités ont été fixées à 3 euros HT par habitant et 90 euros HT par tonne de déchets à traiter. Le compte administratif laisse apparaître un excédent de 11 millions d'euros, qui constituent une provision en vue du démarrage des travaux du projet Ovade. Le conseil communautaire donne acte au président de la présentation du rapport annuel d'activités du Syndicat mixte Organom.

II. Conseil en énergie partagé : reconduction de la convention avec Hélianthe

Depuis 2005, la Communauté de communes confie une mission de conseil en énergie partagé à l'association Hélianthe sur le patrimoine communal et communautaire. Il est proposé de reconduire la mission qui a pour but de réduire les consommations d'énergie, pour la période allant de juin 2012 à juin 2013. Le montant de la mission s'élève à 9 000 euros. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de la mission de conseil en énergie partagé.

III. Direction des infrastructures et de l'environnement : cession d'une tondeuse

Une tondeuse de marque Kubota affectée au service des espaces verts a été remplacée par du matériel neuf. Aucune commune n'ayant souhaité l'acquérir, elle a été proposée à la vente sur un site internet de petites annonces. Un particulier se montre intéressé pour un prix de 2 000 euros. Le conseil communautaire approuve la vente de la tondeuse de marque Kubota à M. Moguet. Le conseil valide également la vente d'une tondeuse pour pièces au prix de 800 euros, d'un camion ordures ménagères pour 2 000 euros et de godets de pelleteuse.

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Recrutement d'un directeur général adjoint (DGA)

D'un commun accord, les instances dirigeantes de la Communauté de communes et l'agent recruté au poste de DGA ont choisi de ne pas reconduire la convention de mise à disposition qui les liait et qui arrive à son terme le 30 juin.

Agenda

- Concert de l'Ecole de musique, mercredi 27 juin, à 17h30 dans le parc du château de Salvart à Attignat
- Spectacle de la dieselle compagnie à la base de plein air, vendredi 29 juin, à 20h30
- Marché nocturne, vendredi 20 juillet, à partir de 18h
- Conseil communautaire, mardi 31 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance,
Gérard Perrin



Le Président,
Jean-Pierre Roche